



COMMISSION DES COMPETITIONS PROCES VERBAL N° 16 Réunion du mercredi 18 juillet 2018

Présents : Jacky DEGEN, Michel COPINNE, Daniel GEORGES, Jean-Marie HARMAND, Patrick ROUSSEAU, Alain SOHIER.

Absents excusés : Martial GUILAIN, Didier PIRAUX, Christian PREUX.

Début de séance : 14h00

Ordre du jour

- Réserves techniques
- FMI non transférées
- Match joué sans FMI et sans feuille de match papier
- Saison 2017 – 2018 ~ Accessions et rétrogradations
- Saison 2018 - 2019 ~ Proposition des groupes SD1 à SD4
- Tirage coupe Roger Marche.

1 – RESERVES TECHNIQUES

DOSSIER 2018 - 48 Séniors District 3 Groupe C Match N°19798305

Margut US 1 – Messincourt AS 1 du 25 mars 2018

Réserves techniques posées à la mi temps du match par le club de Margut au motif que l'équipe de Messincourt a commencé le match à 10 et a procédé à un changement à la première minute de jeu après avoir sorti le ballon en touche et a fait rentré le joueur N° 14.

La Commission des Arbitres ayant déclaré la réserve irrecevable sur la forme (réserves déposées à la mi-temps et non au moment de la décision contestée), la Commission des Compétitions confirme le résultat du match

Margut US 1: 5 buts, 1 point

Messincourt AS 1: 5 buts, 1 point.

Les frais de droit administratif (40 €) sont mis au débit du club de l'US Margut.

A noter que Mr Jean-HARMAND, dirigeant à l'US Margut, n'a pris part ni au débat ni à la décision.

2 – FMI NON TRANSFEREES

DOSSIER 2018 - 49

Séniors District 4 Groupe A

Match N°19798721

Haybes FC 3 – Revin US 3 du 6 Mai 2018

La Commission des Compétitions prend connaissance que le feuille de match informatisée n'a pas été transmise par le club recevant malgré plusieurs relances du district.

La Commission des Compétitions, après avoir contacté Mr Sébastien PAMART, correspondant séniors du club de Haybes, confirme le résultat du match

Haybes FC 3 : 0 but, 1 point

Revin US 3 : 0 but, 1 point.

Les frais de non transmission de la FMI sous 72 heures (25 €) sont mis au débit du club du FC Haybes.

DOSSIER 2018 - 50

Séniors District 3 Groupe A

Match N°19798074

ASTRM 3 – Semoy AFC 1 du 3 Juin 2018

La Commission des Compétitions prend connaissance que le feuille de match informatisée n'a pas été transmise par le club recevant malgré plusieurs relances du district.

La Commission des Compétitions, après avoir contacté Mr Quentin DORE, arbitre désigné de la rencontre, confirme le résultat du match

ASTRM 3 : 2 buts, 0 point

Semoy AFC 1 : 6 buts, 3 points.

Les frais de non transmission de la FMI sous 72 heures (25 €) sont mis au débit du club de l'ASTRM.

DOSSIER 2018 - 51

Séniors District 4 Groupe A

Match N°19798737

Hargnies FC 1 – Rancennes FC 2 du 3 Juin 2018

La Commission des Compétitions prend connaissance que le feuille de match informatisée n'a pas été transmise par le club recevant malgré plusieurs relances du district.

La Commission des Compétitions, après avoir contacté Mr Fodil ZIDANE, arbitre désigné de la rencontre, confirme le résultat du match

Hargnies FC 1 : 3 buts, 3 points

Rancennes FC2 : 0 but, 0 point.

Les frais de non transmission de la FMI sous 72 heures (25 €) sont mis au débit du club de Hargnies.

3 – MATCH JOUE SANS FMI ET SANS FEUILLE DE MATCH PAPIER

DOSSIER 2018 - 52

Vétérans Phase 1 Promotion

Match N°19880754

Pouru aux Bois AS 1 – Balan US 1 du 10 Juin 2018

La Commission des Compétitions prend connaissance que le match vétérans entre l'AS Pouru aux Bois et l'équipe de Balan US 1 s'est déroulé dans sa totalité sans la production de la FMI ou d'une feuille de match papier.

Considérant que l'équipe de Pouru aux Bois AS 1 et que l'équipe Balan Us 1 n'ont pas appliqué l'article 139 Feuille de match

1. A l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, et sous la responsabilité de l'organisateur s'il s'agit d'un match amical ...

La Commission des Compétitions donne match perdu avec pénalité aux deux équipes

Pouru aux Bois AS 1 : 0 but, moins 1 point

Balan US 1 : 0 but, moins 1 point.

Les frais de droit administratif (40 €) sont mis au débit des deux clubs.

La Commission des Compétitions applique également l'amende de 25 € à l'équipe de Pouru aux Bois pour non transmission de la FMI dans les 72 heures qui suivent le match.

4 – SAISON 2017 – 2018 ~ ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

➤ Tableau des accessions / rétrogradations en fonction du nombre de descentes de régional 3

0 DESCENTE CLUB ARDENNAIS DE REGIONAL 3

Séries	Accessions	Rétrogradations
SENIORS DISTRICT 1	Les cinq premiers du groupe	Le dernier du groupe
SENIORS DISTRICT 2	Les trois premiers de chaque groupe	Le dernier de chaque groupe
SENIORS DISTRICT 3	le premier de chaque groupe et les deux meilleurs deuxièmes	Le dernier de chaque groupe
SENIORS DISTRICT 4	Le premier de chaque groupe et les quatre meilleurs deuxièmes	Pas de descente

Les accessions actées ci-après par la Commission des Compétitions et basées sur le classement à la date du 30 Juin 2018 sont proposées sous réserve des contentieux sportifs et disciplinaires en cours (appel du club de Sedan Le Lac en cours).

➤ Règle de départage Séniors District 3 et Séniors District 4

Les deux meilleurs deuxièmes des cinq groupes de Séniors District 3 et les quatre meilleurs deuxièmes des six groupes de Séniors 4 sont déterminés par application de la règle de départage (Cf. Annexe 1).

➤ Tableau des accessions / rétrogradations Saison 2017 - 2018

SAISON 2017 - 2018 ACCESSIONS et RETROGRADATIONS

0 DESCENTE CLUB ARDENNAIS DE REGIONAL 3		
Séries	Accessions	Rétrogradations
DISTRICT 1	<ul style="list-style-type: none"> - Château Porcien FC 1 - Liart Signy l'Abbaye FC 1 - Bourg Rocroi AS 1 - Fumay Charnois US 1 - Nord Ardennes FC 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Vivarois SC 1
DISTRICT 2	Groupe A : <ul style="list-style-type: none"> - Villers Semeuse CA 2 - Haybes FC 1 - Bogny FC 2 Groupe B <ul style="list-style-type: none"> - Balan US 1 - Vouziers ES 1 - Floing FC 1 	Groupe A <ul style="list-style-type: none"> - Allobais Doncherois 2 Groupe B <ul style="list-style-type: none"> - Villers devant le Thours VS 1
DISTRICT 3	<ul style="list-style-type: none"> - Revin US 2 - Charleville Franco Turc 2 - Sedan le Lac AS 1 - Liart Signy l'Abbaye FC 2 - Cheminots Charleville AS 1 Les deux meilleurs deuxièmes <ul style="list-style-type: none"> - Asfeld AS 2 - Machault US 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Nord Ardennes FC 3 - Sormonne SL 1 - Montcy notre Dame AS 1 - La Retourne AS 1 - La Francheville US 1
DISTRICT 4	<ul style="list-style-type: none"> - Neufmanil FC 1 - Signy le Petit SOS 1 - Blanchefosse et Bay 1 - Briulles sur Bar AS 1 - Pixien FC 1 - Pully FC 1 Les quatre meilleurs deuxièmes <ul style="list-style-type: none"> - Fumay Charnois US 2 - Issancourt et Rumel - Vrignoise JS 1 - Challerange 	Aucune

5 – SAISON 2018 – 2019 ~ PROPOSITION DES DIFFERENTS GROUPES

➤ **Engagements manquants à la date du 18 Juillet 2017**

- ✓ Club de Sedan le Lac (SD2)
- ✓ Club de Brioules sur Bar (SD3)
- ✓ Club de Hargnies (SD4)

➤ **Clubs mis en sommeil**

- ✓ Gernelle
- ✓ Terron sur Aisne

➤ **Equipes Séniors en inactivité**

- ✓ La Francheville
- ✓ Moncty Notre Dame

➤ **Appel en cours**

Le club de Sedan le Lac est en appel de la décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage (Cf. PV du 18 Juin 2018).

➤ **Demande de descente en division inférieure**

Le club de Saily FRJ 1 a fait la demande d'évoluer l'année prochaine en division inférieure soit en SD4. La demande a été acceptée.

➤ **Composition des différents groupes SD1 à SD4**

Si la Commission des Compétitions a ébauché une proposition de la composition des différents groupes, elle est en attente de la décision de la Commission d'Appel de la Ligue sur l'affaire de Sedan Le Lac.

6 – TIRAGE DE LA COUPE ROGER MARCHE

La Commission des Compétitions a procédé au tirage du premier tour de la Coupe Roger Marche, premier tour qui se déroulera le dimanche 26 août 2018 à 15h00.

Ce tirage intégral sera mis en ligne en semaine 30.

Toutes ces décisions sont susceptibles de recours, selon les dispositions de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F devant la commission compétente dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée en application des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

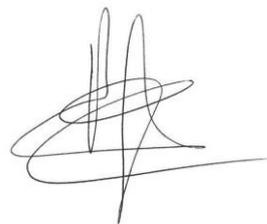
Fin de la réunion à 17h00.

Prochaine réunion : date à confirmer

Le Président Daniel GEORGES



Le Secrétaire Alain SOHIER



ANNEXE 1

Règle de départage

Dispositions applicables pour tous les championnats de District votées en Assemblée Générale de District du 12 Juin 2004

Dans chaque groupe les quatre premiers, dont l'accédant, pour les montées et les quatre derniers pour les descentes sont classés à l'aide de matchs qui les ont directement opposés, sans remettre en cause le classement obtenu pendant la saison normale.

Le classement se fait par addition de points (match gagné : 3 points, match nul : 1 point, match perdu : 0 point, match perdu par forfait ou pénalité : - 1 point).

- En cas d'égalité de points il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres les départage.
- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le moins grand nombre de buts lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, à l'aide du total des points enlevés en Commission de Discipline, le moins pénalisé étant classé avant le plus pénalisé.
- En cas de nouvelle égalité, match d'appui entre les deux équipes concernées.

Dans le cas où une équipe disparaît d'un groupe en cours de championnat (forfait général ou déclassement), cette équipe ayant l'ensemble de ses points retirés, pour conserver la parité, le dernier des autres groupes est retiré de ce mini-classement.

ANNEXE 2-1

Application de la règle de départage SENIORS DISTRICT 3

LES DEUX MEILLEURS DEUXIEMES :

Nbre Points Diff Buts

A	Haybes FC 2	8	-3
B	Le Theux FC 2	8	0
C	Noyers Pont Maugis AS 1	7	
D	Asfeld AS 2	8	4
E	Machault US 1	14	

Groupe A

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Haybes FC 2	0	1	1	3	3	0	8

						Diff Buts	
M1	Revin US 2	-	Haybes FC 2	4	1	-3	
M2	Haybes FC 2	-	Revin US 2	1	1	0	
M3	Haybes FC 2	-	Bourg Fidèle FC 1	1	1	0	
M4	Haybes FC 2	-	Thilay FJEP 1	2	1	1	
M5	Bourg Fidèle FC 1	-	Haybes FC 2	2	3	1	
M6	Thilay FJEP 1	-	Haybes FC 2	4	2	-2	-3

Groupe B

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Le Theux FC 2	1	1	3	0	0	3	8

						Diff Buts	
M1	Charleville Franco Turc		Le Theux FC 2	1	1	0	
M2	Le Theux FC 2		Charleville Franco Turc	1	1	0	
M3	Le Theux FC 2		Neuville Les This AS 2	1	0	1	
M4	Le Theux FC 2		Warcq Joyeuse 1	1	2	-1	
M5	Neuville Les This AS 2		Le Theux FC 2	2	1	-1	
M6	Warcq Joyeuse 1		Le Theux FC 2	2	3	1	0

Groupe C

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Noyers Pont Maugis AS 1	0	1	3	0	3	0	7

M1	Sedan Le Lac AS 1		Noyers Pont Maugis AS 1	2	0	
M2	Noyers Pont Maugis AS 1		Sedan Le Lac AS 1	2	2	
M3	Noyers Pont Maugis AS 1		Mouzon AS 2	2	0	
M4	Noyers Pont Maugis AS 1		Pouru Saint Rémy FC 1	2	3	
M5	Mouzon AS 2		Noyers Pont Maugis AS 1	1	4	
M6	Pouru Saint Rémy FC 1		Noyers Pont Maugis AS 1	6	0	

Groupe D

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Asfeld AS 2	0	3	1	3	1	0	8

						Diff Buts	
M1	Liart Signy l'Abbaye FC 2		Asfeld AS 2	2	0	-2	
M2	Asfeld AS 2		Liart Signy l'Abbaye FC 2	4	0	4	
M3	Asfeld AS 2		Tagnon AS 1	0	0	0	
M4	Asfeld AS 2		Juniville ES 1	4	1	3	
M5	Tagnon AS 1		Asfeld AS 2	1	1	0	
M6	Juniville ES 1		Asfeld AS 2	1	0	-1	4

Groupe E

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Machault US 1	1	3	3	1	3	3	14

M1	Cheminots Charleville As 1		Machault US 1	1	1	
M2	Machault US 1		Cheminots Charleville As 1	3	1	
M3	Machault US 1		Buzancy SOS 1	4	0	
M4	Machault US 1		Le Chesne USA 2	1	1	
M5	Buzancy SOS 1		Machault US 1	0	3	
M6	Le Chesne USA 2		Machault US 1	1	3	

ANNEXE 2-2

Application de la règle de départage SENIORS DISTRICT 4

LES QUATRE MEILLEURS DEUXIEMES :

Nbre Points

A	Fumay Charnois US 2	10
B	Maubert FC 2	6
C	Saint Germainmont 1	8
D	Challerange 1	9
E	Issancourt et Rumel FC 1	12
F	Vrignoise JS 1	12

Groupe A

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Fumay Charnois US 2	0	3	3	0	3	1	10

M1	Neufmanil FC1	Fumay Charnois US 2	1	0
M2	Fumay Charnois US 2	Neufmanil FC1	2	0
M3	Fumay Charnois US 2	Monthermé CA 2	3	0
M4	Fumay Charnois US 2	Rancennes FC 2	1	3
M5	Monthermé CA 2	Fumay Charnois US 2	0	1
M6	Rancennes FC 2	Fumay Charnois US 2	2	2

Groupe B

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Maubert FC 2	0	1	3	1	0	1	6

M1	Signy le Petit SOS 1	Maubert FC 2	5	0
M2	Maubert FC 2	Signy le Petit SOS 1	2	2
M3	Maubert FC 2	Les Ayvelles US 2	2	1
M4	Maubert FC 2	Rimogne FC 1	1	1
M5	Les Ayvelles US 2	Maubert FC 2	2	1
M6	Rimogne FC 1	Maubert FC 2	0	0

Groupe C

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Saint Germainmont 1	0	1	3	3	0	1	8

M1	Blanchefosse et Bay 1	Saint Germainmont 1	2	0
M2	Saint Germainmont 1	Blanchefosse et Bay 1	2	2
M3	Saint Germainmont 1	Asfeld AS 3	3	2
M4	Saint Germainmont 1	Launois FC 1	3	0
M5	Asfeld AS 3	Saint Germainmont 1	5	2
M6	Launois FC 1	Saint Germainmont 1	0	0

Groupe D

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Challerange 1	3	0	3	0	0	3	9

M1	Brieulles sur Bar AS 1	Challerange 1	0	1
M2	Challerange 1	Brieulles sur Bar AS 1	0	3
M3	Challerange 1	Vendresse FC 1	3	1
M4	Challerange 1	Buzancy SOS 2	1	2
M5	Vendresse FC 1	Challerange 1	1	0
M6	Buzancy SOS 2	Challerange 1	0	2

Groupe E

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Issancourt et Rumel FC 1	0	0	3	3	3	3	12

M1	Pixien FC 1	Issancourt et Rumel FC 1	3	2
M2	Issancourt et Rumel FC 1	Pixien FC 1	2	4
M3	Issancourt et Rumel FC 1	Lumes AS 2	4	2
M4	Issancourt et Rumel FC 1	Warcq Joyeuse 2	3	0
M5	Lumes AS 2	Issancourt et Rumel FC 1	2	3
M6	Warcq Joyeuse 2	Issancourt et Rumel FC 1	1	3

Groupe F

Nombre de Points	M1	M2	M3	M4	M5	M6	Total
Vrignoise JS 1	0	0	3	3	3	3	12

M1	Puilly FC 1	Vrignoise JS 1	2	1
M2	Vrignoise JS 1	Puilly FC 1	0	2
M3	Vrignoise JS 1	Balan Us 2	3	0
M4	Vrignoise JS 1	Noyers Pont Maugis AS 2	2	1
M5	Balan Us 2	Vrignoise JS 1	0	1
M6	Noyers Pont Maugis AS 2	Vrignoise JS 1	0	1